Compte de résultat

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Année 2019	Année 2018
I- Les produits d'activités:		
Vente de marchandises, de services et de publications SPF	301 336,41	338 249,70
Subventions d'exploitation hors subventions privées	152 946,12	167 204,33
Dons manuels	89 431,49	80 669,84
Mécénat, parrainage et autres concours privés	5 560,00	10 446,98
Legs	0,00	121 730,74
Participations des destinataires de la solidarité	4 586,00	4 475,30
Produits d'initiatives	38 097,54	26 987,79
Cotisations statutaires	55 673,00	56 375,00
Autres produits	51 025,32	61 698,98
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 929,95	2 801,24
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 566,32	6 257,95
I - Les produits d'activités	**711 152,15**	**876 897,85**
II- Les charges d'activités:		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Variations de stock	102,00	971,59
Achats de marchandises, matériels et fournitures	74 443,38	90 016,98
Autres achats	25 328,49	22 389,41
Services extérieurs	71 262,36	66 419,64
Autres services extérieurs	129 661,79	146 792,52
Impôts, taxes et versements assimilés	19 990,41	19 068,33
Salaires et traitements	255 808,05	258 160,71
Charges sociales	75 933,91	88 081,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:	68 754,66	21 585,63
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	*30 133,30*	*21 585,63*
Sur immobilisations grevées de droit: dotations aux dépréciations	*0,00*	*0,00*
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations	*38 621,36*	*0,00*
Pour risques et charges: dotations aux dépréciations	0,00	0,00
Cotisations statutaires	63 304,00	63 849,00
Autres charges	53 707,81	65 129,80
Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 575,85	94 092,38
II - Les charges d'activités	**843 872,71**	**936 557,31**
Résultat Activité	**- 132 720,56**	**- 59 659,46**

Compte de résultat

III- Les produits financiers:		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	4 390,85	4 455,37
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
III - Les produits financiers	**4 390,85**	**4 455,37**
IV- Les charges financières:		
Intérêts et charges assimilées	1 759,23	1 877,13
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
IV - Les charges financières	**1 759,23**	**1 877,13**
Résultat Financier	**2 631,62**	**2 578,24**
V- Les produits exceptionnels:		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 595,53	660,88
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
V - Les produits exceptionnels	**9 595,53**	**660,88**
VI- Les charges exceptionnelles:		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 111,69	8 931,16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
VI - Les charges exceptionnelles	**2 111,69**	**8 931,16**
Résultat Exceptionnel	**7 483,84**	**- 8 270,28**
5 - Ecart de combinaison :	0,00	0,00
5 - Ecart de combinaison	**0,00**	**0,00**
Résultat Combinaison	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	**725 138,53**	**882 014,10**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**847 743,63**	**947 365,60**
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	**- 122 605,10**	**- 65 351,50**

Bénévolat	95 630,50	81 528,56
Prestations en nature	64 330,00	11 778,00
Dons en nature	739 224,71	812 660,90
Total	**899 185,21**	**905 967,46**

Bénévolat	95 630,50	81 528,56
Prestations gratuites	64 330,00	11 778,00
Secours en nature	739 224,71	812 660,90
Total	**899 185,21**	**905 967,46**

AUDIT & communication
Groupe ACS SIGMA

SPF 62 - PAS-DE-CALAIS

38 RUE BAUDIMONT

BP 557

62008 ARRAS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE

CLOS LE 31/12/2019

ACS SIGMA
AUDIT & communication
SCOFI
PROGEXA
CABINET JPM

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
118, avenue Jean Jaurès - Résidence «Le Belvédère» - Bâtiment D - 75019 PARIS
Tél. : 01 42 45 07 07 - Fax : 01 42 41 63 86 - E-mail : accueil@acs-sigma.fr
www.acs-sigma.fr
SARL au capital de 110 000 € - SIRET 378 006 191 00027 - APE 6920Z

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération SPF 62 - Pas-de-Calais, relatifs à l'exercice clos 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par le comité départemental sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

118, avenue Jean Jaurès - Résidence «Le Belvédère» - Bâtiment D - 75019 PARIS
Tél. : 01 42 45 07 07 - Fax : 01 42 41 63 86 - E-mail : accueil@acs-sigma.fr

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de votre Assemblée Générale.

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le trésorier.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 30/06/2020

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes



Bilan

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2019	Montant net 2018
Immobilisations incorporelles:	***1 029***	***1 029***	***0***	***0***
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 029	1 029	0	0
Avances et acomptes et immobilisations en cours	0		0	0
Immobilisations corporelles:	***1 157 609***	***714 711***	***442 898***	***441 001***
Terrains	61 702	0	61 702	61 702
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	865 754	580 055	285 699	301 188
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 218	26 841	26 377	24 812
Autres immobilisations corporelles:	144 558	107 815	36 742	25 073
Installations générales, agencements divers	*21 349*	*16 168*	*5 181*	*7 316*
Matériel de transport	*19 260*	*9 630*	*9 630*	*10 593*
Matériel de bureau et informatique	*101 814*	*80 150*	*21 664*	*6 683*
Mobilier	*2 135*	*1 868*	*267*	*480*
Biens grevés de droit	0	0	0	0
Avances et acomptes et immobilisations en cours	32 378		32 378	28 227
Immobilisations financières:	***51 809***	***0***	***51 809***	***51 503***
Autres titres immobilisés	50 459		50 459	50 153
Prêts	0	0	0	0
Autres	1 350	0	1 350	1 350
I. Actif immobilisé	**1 210 447**	**715 740**	**494 707**	**492 503**
Stocks et en cours:	**5 683**	**5 331**	**352**	**454**
Autres approvisionnements	0	0	0	0
Marchandises	5 683	5 331	352	454
Créances :	**412 816**	**38 621**	**374 195**	**424 486**
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	0
Créances clients et comptes rattachés	368 082	38 621	329 461	384 550
Autres créances (dont produits à recevoir)	44 734	0	44 734	39 936
Valeurs mobilières de placement et FNS	**182 913**		**182 913**	**239 909**
Disponibilités	**9 122**		**9 122**	**69 224**
Charges constatées d'avance	**4 517**		**4 517**	**4 847**
II. Actif circulant	**615 051**	**43 952**	**571 098**	**738 921**
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	**1 825 497**	**759 692**	**1 065 805**	**1 231 424**

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

Bilan

En €uros	Année 2019	Année 2018
Fonds propres:	**365 323**	**487 928**
Fonds statutaires sans droit de reprise	184 608	184 608
Projet associatif et réserves	28 000	28 000
Report à nouveau	275 320	340 672
Résultat de l'exercice	- 122 605	- 65 352
Autres fonds:	**176 491**	**176 491**
Fonds statutaires avec droit de reprise	0	0
Subventions d'investissements sur bien renouvelable par	0	0
Apports Association Nationale - Fédération	0	0
Ecarts de réévaluation	176 491	176 491
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables	0	0
I. Fonds propres	**541 814**	**664 419**
Ecart de combinaison	0	0
II. Ecart de combinaison	**0**	**0**
Provisions pour risques	0	0
III. Provisions	**0**	**0**
Fonds dédiés sur subventions	18 713	17 061
Fonds dédiés sur dons et legs	12 864	12 768
Fonds dédiés sur autres ressources	124 556	130 295
IV. Fonds dédiés	**156 133**	**160 124**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	112 979	120 904
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 058	252 503
Dettes fiscales et sociales	26 781	23 618
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes (dont charges à payer)	10 539	9 856
Produits constatés d'avance	500	0
V. Dettes	**367 858**	**406 881**
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	**1 065 805**	**1 231 424**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Compte de résultat

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Année 2019	Année 2018
I- Les produits d'activités:		
Vente de marchandises, de services et de publications SPF	301 336	338 250
Subventions d'exploitation hors subventions privées	152 946	167 204
Dons manuels	89 431	80 670
Mécénat, parrainage et autres concours privés	5 560	10 447
Legs	0	121 731
Participations des destinataires de la solidarité	4 586	4 475
Produits d'initiatives	38 098	26 988
Cotisations statutaires	55 673	56 375
Autres produits	51 025	61 699
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 930	2 801
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 566	6 258
I - Les produits d'activités	**711 152**	**876 898**
II- Les charges d'activités:		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variations de stock	102	972
Achats de marchandises, matériels et fournitures	74 443	90 017
Autres achats	25 328	22 389
Services extérieurs	71 262	66 420
Autres services extérieurs	129 662	146 793
Impôts, taxes et versements assimilés	19 990	19 068
Salaires et traitements	255 808	258 161
Charges sociales	75 934	88 081
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:	68 755	21 586
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	*30 133*	*21 586*
Sur immobilisations grevées de droit: dotations aux dépréciations	*0*	*0*
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations	*38 621*	*0*
Pour risques et charges: dotations aux dépréciations	0	0
Cotisations statutaires	63 304	63 849
Autres charges	53 708	65 130
Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 576	94 092
II - Les charges d'activités	**843 873**	**936 557**
Résultat Activité	**- 132 721**	**- 59 659**
III- Les produits financiers:		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	4 391	4 455
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Les produits financiers	**4 391**	**4 455**
IV- Les charges financières:		
Intérêts et charges assimilées	1 759	1 877
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Les charges financières	**1 759**	**1 877**
Résultat Financier	**2 632**	**2 578**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Compte de résultat

V- Les produits exceptionnels:		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 596	661
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
V - Les produits exceptionnels	**9 596**	**661**
VI- Les charges exceptionnelles:		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 112	8 931
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
VI - Les charges exceptionnelles	**2 112**	**8 931**
Résultat Exceptionnel	**7 484**	**- 8 270**
5 - Ecart de combinaison :	0	0
5 - Ecart de combinaison	**0**	**0**
Résultat Combinaison	**0**	**0**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	**725 139**	**882 014**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**847 744**	**947 366**
EXCEDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)	**- 122 605**	**- 65 352**

En €uros	Année 2019	Année 2018
Bénévolat	95 631	81 529
Prestations en nature	64 330	11 778
Dons en nature	739 225	812 661
Données extracomptables - Ressources	**899 185**	**905 967**
Total	**899 185**	**905 967**
Bénévolat	95 631	81 529
Prestations gratuites	64 330	11 778
Secours en nature	739 225	812 661
Emplois des contributions volontaires en nature	**899 185**	**905 967**
Total	**899 185**	**905 967**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

FEDERATION DU PAS DE CALAIS

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Montants exprimés en euros

SOMMAIRE

03	**FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**
04	**PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**
04	Présentation des comptes
04	Méthode générale
04	Changement de méthode d'évaluation et de présentation
04	Durée de l'exercice et date de clôture
04	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières
06	Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances
06	Subvention d'investissements
06	Fonds dédiés : opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice
06	Provisions pour risques et charges
06	Indemnités de départ à la retraite (I.D.R.)
07	Contributions volontaires en nature (CVN)
08	Compte d'emploi des ressources (CER)
08	Évènements postérieurs à la clôture
09	**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
09	Rémunérations des dirigeants
06	Honoraires des commissaires aux comptes
09	Engagements hors bilan
09	Engagement pris en matière de retraite
09	Crédit-bail
11	**INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**
11	Actif
11	Passif
12	**INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**
12	Ventilation par nature des produits d'activités
12	Effectif
12	Résultat exceptionnel
13	**AUTRES INFORMATIONS**
13	Contributions volontaires en nature
14	**COMPTES D'EMPLOI DES RESSOURCES**

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros

Exercice clos au 31 décembre 2019

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe

2.2 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'union ; en respect des règlementations en vigueur.

2.3 CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

2.4 DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

2.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financière sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements…	De 5 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	De 1 à 5 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	N/A
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	N/A

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

2.6 METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

2.7 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Pour les subventions d'investissements qui financent l'achat d'un bâtiment, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Cette règle s'applique à partir des comptes 2015 pour les subventions perçues à partir de 2015. Les subventions reçues au cours des exercices précédents et amorties au rythme des dotations aux amortissements ne feront pas l'objet de régularisations.

2.8 FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

2.10 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

2.11 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets….
- Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives….
- Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- Les dons en nature :
  Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
  Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
  *Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
  *Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés : non valorisés.



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 15,35 € pour 2019.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2019, le volume horaire a été évalué à 125 heures

2.12 COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels lorsque la fédération fait appel aux dons via son site internet. Il est établi conformément au Règlement du Comité de la réglementation comptable n°2008-12 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2008.

Le taux de prélèvement sur les dons pour financer l'organisation s'élève à 8% conformément à la décision des instances départementales. Le taux de prélèvement maximal admis est de 8%.

2.13 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers de la fédération ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et la fédération s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La fédération, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entités, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par l'organe de gouvernance des états financiers 2019 de la fédération, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation.

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les 3 plus hauts cadres dirigeants sont : le secrétaire général, le trésorier et le secrétaire départemental en charge de la vie associative. Les mandats d'élus étant bénévoles, ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

Les rémunérations cumulées perçues par les élus du comité départemental disposant d'un contrat de travail et salarié à ce titre s'élèvent à 76 274 €.

3.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2019 s'élèvent à 8 140 €.

3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

3.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- Indemnité prévue par le code du travail
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 7274 €.

3.3.2 Crédit-bail

Néant

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes

4.2 PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

V. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante

5.2 EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2019 est de 10.

5.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2019 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) - est principalement issu :

- Du cumul des catégories suivantes de produits = 9 566 €

  Produits d'éléments d'actifs cédés 0 %

  Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat 0 %

  Autres produits de gestion sur exercices antérieurs 100 %

qui représentent à elles trois, 100 % des produits exceptionnels

- Du cumul des catégories suivantes de charges = 2 112 €

  Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs 100%

  Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés 0 %

  Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations 0 %

qui représentent à elles trois, 100 % des charges exceptionnelles

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La fédération bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées en pied de compte de résultat pour un montant de 899 185 Euros.

Détail des contributions volontaires en nature de la fédération en pied de CER en page suivante.

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

VII. COMPTE D'EMPLOI DE RESSOURCES (T1)

Se reporter au tableau en page précédente.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte d'Emploi des Ressources (CER) pour l'exercice 2019 conformément à la publication au journal officiel du 21 décembre 2008 de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n°2008-12 du Comité de la règlementation comptable, applicable au 1er janvier 2009.

Le CER se présente en quatre colonnes, deux pour les emplois et deux pour les ressources. Pour chacune :

- les colonnes numérotées 1 et 2 dans le tableau sont équivalentes aux charges et aux produits du compte de résultat,
- les colonnes numérotées 3 et 4 dans le tableau font apparaître les montants de ressources collectées auprès du public : côté « ressources » est indiquée la nature des ressources collectées auprès du public et côté « emplois » est indiqué comment ont été affectées ces ressources à chaque ligne d'emploi.

7.1 Les colonnes 1 et 2 du CER qui correspondent au compte de résultat

7.1.1 Colonne 1 : Emplois 2019

7.1.1.1. Missions sociales — Montant 580 048 €

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 16 janvier 2010 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales. »

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances…
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF pour les comités au sein des entreprises de gaz et d'électricité, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation…

Définition et répartition des coûts directs et indirects

Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CER :

- Coûts des missions sociales :
  - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale
  - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait

- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition.

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

7.1.1.2. Frais de recherche de fonds **Montant 39 896 €**

7.1.1.2.1. Frais d'appel à la générosité du public **Montant 22 343 €**

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- recherche et gestion des legs,
- conception, réalisation et envoi de publipostages,
- frais du service de gestion du fichier des personnes en relation avec le Secours Populaire Français,
- campagne du Don'actions.

7.1.1.2.2. Frais de recherche des autres fonds privés **Montant 17 553 €**

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises,
- organisation d'initiatives, braderies.

7.1.1.2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics **Montant 0 €**

7.1.1.3. Frais de fonctionnement Montant 182 802 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- locaux
- administration générale
- communication
- frais du mensuel du SPF de publications et coût de gestion du site internet.
- frais de tenue des instances de l'Association,
- frais de direction générale.

7.1.1.4. Engagements à réaliser sur ressources affectées Montant 5 576 €

Il s'agit du report des fonds affectés collectés sur 2019 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2019 et non encore dépensées au 31/12/2019, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.1.2 Colonne 2 : Ressources 2019

7.1.2.1. Produits de la générosité du public Montant 89 431€

7.1.2.1.1. Dons et legs collectés

- Dons manuels non affectés **Montant 44 616 €**
  Ces dons représentent les dons non affectés ainsi que les dons reçus dans le cadre de la campagne du Don'actions (campagne pour financer le fonctionnement de l'Association).

- Dons manuels affectés **Montant 44 815 €**
  Ces dons représentent les dons pour lesquels le donateur s'est prononcé quant à l'utilisation à en faire par l'association : activité, zone géographique

- Legs et autres libéralités non affectées **Montant 0 €**
  Tous les legs, donations ou assurances vies sont administrés par l'association nationale. Conformément aux vœux du testateur, les fonds après règlement du dossier sont remis à la disposition immédiate de la fédération précisément instituée dans le testament, la donation ou l'assurance vie.

- Legs et autres libéralités affectées **Montant 0 €**

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

7.1.2.1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public **Montant 0 €**

Cette rubrique regroupe les produits nets sur cessions de VMP et les autres produits financiers liés à la générosité du public.

7.1.2.2. Autres fonds privés **Montant 48 244 €**

Cette rubrique regroupe les dons d'entreprises et de fondations ainsi que les recettes des initiatives de collecte populaire menées par l'association et la participation des personnes accueillies aux activités du SPF.

7.1.2.3. Subventions et autres concours publics **Montant 152 946 €**

Cette rubrique regroupe les soutiens financiers accordés à l'association par l'état et les établissements publics à tous les échelons.

7.1.2.4. Autres produits **Montant 424 951 €**

Cette rubrique regroupe notamment les ventes, les autres produits financiers, les transferts de charges, les autres produits de gestion courante, les régularisations sur fonds dédiés.

7.1.2.5. Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs **Montant 9 566 €**

Il s'agit de la reprise des sommes reçues au titre des missions et non encore dépensées à la fin de l'exercice précédent (fonds dédiés). Pour le détail se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.2. Les colonnes 3 et 4 du CER qui correspondent au suivi des seules ressources collectées auprès du public

7.2.1. Colonne 4 : suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019

Dans cette colonne du CER sont détaillées uniquement les ressources collectées auprès du public.

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique :

« Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :
Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
Des produits financiers issus des placements de ces ressources.
Les recettes financières hors générosité publique sont toutes les recettes de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.
Elles se composent principalement à ce jour des dons financiers des personnes morales (entreprises, fondations, associations, collectivités ...) qu'ils soient affectés ou non affectés, du mécénat, des subventions, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives. »

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

Le « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice » est porté à 0 équivalent au T7 du CER du 31/12/2018.

La « variation des fonds dédiés collectés auprès du public » correspond à la différence entre :

	Fonds dédiés totaux (= compte de résultat)	Dont fonds dédiés collectés auprès du public
Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs (A)	9 566	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées (B)	5 576	97
Solde pour 2019 (A)-(B)	3 990	-97

7.2.1. Colonne 3 : affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée comme suit pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées avec eux.
- Les ressources affectées par le donateur sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci.
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Soit, les fonds collectés auprès du public et non affectés par celui-ci financent :

- Les Missions sociales
- Les Frais de recherche de fonds
- Le Fonctionnement

Principe d'affectation des fonds de la générosité publique au financement des immobilisations :

Au cours de l'année N, **aucune immobilisation n'a fait l'objet d'un financement sur des fonds de générosité publique** des années antérieures. Le principe adopté est le suivant : si l'acquisition d'une immobilisation significative devait être réalisée, elle devrait faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de l'Association Nationale. Cette décision devrait être assortie d'un plan de financement pluriannuel précisant explicitement la quotité de générosité publique utilisée.

Véronique BRAULT Expert Comptable Commissaire Aux Comptes

Actif - Mouvements des immobilisations

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisitions et créations en 2019	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2019	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 029	0	0	1 029
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	**1 029**	**0**	**0**	**1 029**
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	61 702	0	0	61 702
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	865 754	0	0	865 754
Installations techniques, matériel et outillage industriel	49 258	3 960	0	53 218
Autres immobilisations corporelles:	120 637	23 920	0	144 558
Installations générales, agencements divers	*21 349*	*0*	*0*	*21 349*
Matériel de transport	*19 260*	*0*	*0*	*19 260*
Matériel de bureau et informatique	*77 894*	*23 920*	*0*	*101 814*
Mobilier	*2 135*	*0*	*0*	*2 135*
Biens grevés de droit	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	28 227	28 071	23 920	32 378
Immobilisations corporelles (II)	**1 125 579**	**55 951**	**23 920**	**1 157 609**
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	50 153	306	0	50 459
Prêts	0	0	0	0
Autres	1 350	380	380	1 350
Immobilisations financières (III)	**51 503**	**686**	**380**	**51 809**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 178 110**	**56 637**	**24 300**	**1 210 447**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Actif - Mouvements des amortissements

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Montant en début d'exercice 2019	Augmentations: dotations de l'exercice 2019	Diminutions: reprises de l'exercice 2019	Montant en fin d'exercice 2019
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 029	0	0	1 029
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	**1 029**	**0**	**0**	**1 029**
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	564 567	15 488	0	580 055
Installations techniques, matériel et outillage industriel	24 447	2 394	0	26 841
Autres immobilisations corporelles:	95 565	12 251	0	107 815
Installations générales, agencements divers	*14 033*	*2 135*	*0*	*16 168*
Matériel de transport	*8 667*	*963*	*0*	*9 630*
Matériel de bureau et informatique	*71 211*	*8 939*	*0*	*80 150*
Mobilier	*1 654*	*213*	*0*	*1 868*
Biens grevés de droit	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	**684 578**	**30 133**	**0**	**714 711**
TOTAL GENERAL (I+II)	**685 606**	**30 133**	**0**	**715 740**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Actif - Stocks

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Stocks au 01/01/2019	Reprise de stocks au 31/12/2019	Nouveaux stocks au 31/12/2019	Stocks au 31/12/2019
Stocks des autres approvisionements	0	0	0	0
Stocks des marchandises	5 785	102		5 683
TOTAL	**5 785**	**102**	**0**	**5 683**



Actif - Créances au 31/12/2019

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Année 2019
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0
Participations	0
Autres titres immobilisés	51 809
Prêts	0
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients et comptes rattachés	368 082
Autres créances:	44 734
Personnel	*1 326*
Sécurité sociale et organismes sociaux	*5 008*
Etat et autres collectivités publiques	*0*
Autres	*38 400*
Charges constatées d'avance	4 517
TOTAL	**513 876**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Actif - Variations des dépréciations

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2019	Augmentations: dotations de l'exercice 2019	Diminutions: reprises de l'exercice 2019	Montant en fin d'exercice au 31/12/2019
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	5 331	0	0	5 331
Dépréciations des comptes clients	0	38 621	0	38 621
TOTAL	**5 331**	**38 621**	**0**	**43 952**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Actif - Produits à recevoir

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	**Montant en fin d'exercice au 31/12/2019**
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	0
Personnel	*0*
Sécurité sociale et organismes sociaux	*0*
Etat et autres collectivités publiques	*0*
Autres	*0*
Produits à recevoir	35 760
TOTAL	**35 760**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Actif - Mouvements de trésorerie

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	239 909	182 913
Placements divers	*129*	*50 219*
OPCVM	*0*	*0*
Fonds National de Solidarité	239 780	132 694
Comptes courants	63 648	6 765
Caisses	5 576	2 356
TOTAL	**309 133**	**192 034**



Actif - Détails des charges constatées d'avance

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Année 2019
Exploitation courante	4 517
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	**4 517**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Passif - Variations des fonds dédiés

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Etats des fonds disponibles au 01/01/2019	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Etats des fonds disponibles au 31/12/2019
Variations des fonds dédiés sur subventions	17 061	0	1 651	18 713
Variations des fonds dédiés sur dons et legs	12 768	0	97	12 864
Variations des fonds dédiés sur autres ressources	130 295	9 566	3 828	124 556
TOTAL	**160 124**	**9 566**	**5 576**	**156 133**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Passif-Etat des dettes au 31-12-2019

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	**Montants au 31/12/2019**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	112 979
Emprunts	*112 979*
Intérêts courus sur emprunts	*0*
Dettes financières	*0*
Emprunts auprès des structures SPF	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 058
Dettes fiscales et sociales:	26 781
Personnel	*8 266*
Sécurité sociale et organismes sociaux	*18 515*
Etats et autres collectivités publiques	*0*
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	10 539
Produits constatés d'avance	500
TOTAL	**367 858**



Passif - Emprunts et Dettes financières

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	Capital restant dû au 01/01/2019	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit:	120 904	7 924	0	112 979
Emprunts	*120 904*	*7 924*	*0*	*112 979*
Intérêts courus sur emprunts	*0*	*0*	*0*	*0*
Emprunts auprès de structures SPF	0	0	0	0
TOTAL	**120 904**	**7 924**	**0**	**112 979**

En €uros	Capital restant dû au 01/01/2019	Capital restant dû au 31/12/2019
Compte courant au passif	*0*	*0*
Dépôts et cautionnements reçus	*0*	*0*
TOTAL	**0**	**0**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Passif - Détails des charges à payer

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	**Montants au 31/12/2019**
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	0
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	12 200
Personnel	*8 266*
Sécurité sociale et organismes sociauxSécurité sociale et organismes sociaux	*3 934*
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	7 272
Créditeurs divers	1 896
TOTAL	**21 368**

Véronique BRAULT
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

Passif - Détails des produits constatés d'avance

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	**Montant en fin d'exercice au 31/12/2019**
Exploitation courante	500
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	**500**



Compte de résultat – Evolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : **2019**

En €uros	exercice 2019	Exercice 2018	Evolution en %
Ventes de marchandises, de services et publications SPF	301 336	338 250	-11%
Subventions d'exploitation hors subventions privées	152 946	167 204	-9%
Dons manuels	89 431	80 670	11%
Mécénat, parrainage et autres concours privés	5 560	10 447	-47%
Legs	0	121 731	-100%
Participations des destinataires de la solidarité	4 586	4 475	2%
Produits d'initiatives	38 098	26 988	41%
Cotisations statutaires	55 673	56 375	-1%
Autres produits	51 025	61 699	-17%
Reprises sur provision et transferts de charges	2 930	2 801	5%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 566	6 258	53%
TOTAL	**711 152**	**876 898**	**-19%**



FED BB 062 0 00000 000085	Fédération du PAS-DE-CALAIS			2019			
EMPLOIS		Emplois (=compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019		RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
					Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		**0,00**
1.	**Missions Sociales**	**580 848**	**89 335**	**1.**	**Produits de la générosité du public**	**89 431**	**89 431**
				1.1.	**Dons et legs collectés**	89 431	89 431
1.1.	**Réalisées en France**	532 966	51 942		Dons manuels non affectés	44 616	44 616
					Dons manuels affectés	44 815	44 815
					Legs et autres libéralités non affectées	0	0
					Legs et autres libéralités affectées	0	0
1.2.	**Réalisées à l'étranger**	47 882	37 393	**1.2.**	**Autres produits liés à l'appel de la générosité du public**	0	0
2.	**Frais de Recherche de fonds**	**39 896**	**0**	**2.**	**Autres fonds privés**	**48 244**	
2.1.	Frais d'appel à la générosité du public	22 343	0				
2.2.	Frais de recherche des autres fonds privés	17 553	0	**3.**	**Subventions et autres concours publics**	**152 946**	
2.3.	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0				
3.	**Frais de fonctionnement & autres charges**	**182 802**	**0**	**4.**	**Autres produits**	**424 951**	
	Total :		**89 335**				
I -	**Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat**	**803 546**		**I -**	**Total des Ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat**	**715 572**	
II -	**Dotations aux provisions**	**38 621**		**II -**	**Reprise de provision**	**0**	
III -	**Engagement à réaliser sur Ressources affectées**	**5 576**		**III -**	**Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs**	**9 566**	
				IV -	**Variation des fonds dédiés collectés auprès du public**		**- 97**
IV -	**Excédent de ressources de l'exercice**	**0**		**V -**	**Insuffisance de ressources de l'exercice**	**122 605**	
	Total général :	**847 744**		**VI -**	**Total général :**	**847 744**	**89 335**
V -	**Part des acquisitions d'immobilisation brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public**		**0**				
VI -	**Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public**		**0**				
VII -	**Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		**89 335**	**VII -**	**Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		**89 335**
					Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		**0**

	Missions sociales	854 853			Bénévolat	95 631	
	Frais de recherche de fonds	7 942			Prestations en nature	64 330	
	Frais de fonctionnement at autres charges	36 390			Dons en nature	739 225	
	Total :	**899 185**			**Total :**	**899 185**	

